

CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Relevé de conclusions de la séance du 12 décembre 2008

Ordre du jour :

I. Approbation du compte rendu de la séance du 3 octobre 2008 et du relevé de conclusions de la séance du 14 novembre 2008.

Transmission électronique des documents du CEVU.

II. Campagne d'habilitation 2009 – 2012 : examen des maquettes de licence.

III. Création d'UE facultatives.

IV. Bureau de l'aide à l'insertion professionnelle : schéma directeur.

V. Cadrage de l'enseignement informatique en Licence.

VI. Convention LEA –ESC Troyes – Université Rio Grande do Sul.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentants enseignants : Mmes BASILIEN-GAINCHE, BRUN, CHALAYE, FRANTZ, HAUSBEI, LE MAITRE, MANESSE, SALAZAR-ORVIG, SAVIGNAC, TANANT et VAN PRAET.
M. THOMAS

Collège LATOS : Mmes AIT-ATMANE et GRANDAMY.
M. FIGUEROS

Représentants étudiants : Melles AGAR, GATHERIAS et HIVERT
M. CHAIB et GUITTON

Invités : Mmes BLUNTZ, DESCOUST-DUPONT, LARGIER, et NOBLINS-BLANC
MM. CAVALLO, FARGES, FILLOL, GUILLARD et SAUNIER

ABSENTS : Mmes BONNEFOIS, BOYER, BRUNET, JOSSE et PETIT
Melles COHEN, FASSIAUX, GAMICHON, HAOUZI, KHELOUI, LEFEVRE, TAYLOR et URBACH.
MM. CHALOT, GLEYZE, JOARLETTE, PERROT et SCHMIDT

PROCURATIONS : Mme SALAZAR ORVIG pour M. DAROS, Mme BRUN pour Mme COTTEGNIES, Mme FRANTZ pour M. FRAISSE, Melle GATHERIAS pour M. CHAIB et Melle KHELOUI pour Melle GATHERIAS

PROCURATIONS
FIN DE SEANCE Mme HAUSBEI pour Mme LE MAITRE, Mme TANANT pour M. THOMAS, M. THOMAS pour Mme CHALAYE et Mme GRANDAMY pour Mme AIT-ATMANE

CONSEIL DES ETUDES et de la VIE UNIVERSITAIRE

Séance du vendredi 12 décembre 2008

Compte-rendu.

I. Approbation des relevés de conclusions des 3 octobre et 14 novembre

- relevé du 3 octobre : approuvé moyennant la correction suivante en page 4 :

« *La grille proposée est votée à l'unanimité moins 1 abstention, avec la correction du seuil entre TD et CM, qui va de 45 à 40 étudiants présents (critère à préciser)* ».

- relevé du 14 novembre : approuvé à l'unanimité.

Afin de réduire les délais de transmission des documents du CEVU, il est décidé de procéder désormais par diffusion électronique. Un dossier-papier sera toutefois laissé à disposition à la vice-présidence, au bureau 311.

II. Campagne d'habilitation 2009-2012 : examen des maquettes de licence.

Le vote du jour, expose Mme Salazar Orvig, est un vote de principe. C'est seulement après le vote du CA du 23 janvier que les maquettes deviendront définitives.

Les phases du travail et la méthode retenue pour l'analyse des maquettes sont présentées par Mme Salazar (cf. Document Powerpoint ci-joint).

Le travail sur le détail des maquettes et menant à la mise en œuvre des formations a commencé en octobre. Il s'est déroulé de la façon suivante : a) le groupe a établi une grille de lecture des maquettes, en s'intéressant à des questions telles que la structure et la cohérence de la formation, en particulier à travers l'examen des parcours ; la question des effectifs, des volumes horaires, la conformité au plan licence en particulier à travers de dispositifs d'aide à la réussite et d'UE de professionnalisation (Langue vivante, informatique, Projet Personnel et Professionnel, autres UE de professionnalisation, proposition de stage). C'est également dans ce cadre que s'inscrit le résultat des réflexions sur les coûts de formation menées en parallèle par le groupe de travail du même nom et qui est ensuite exposé par B. Cavallo.

b) Chaque maquette a été lue par deux membres du groupe (un enseignant non impliqué dans la mention, un administratif). Ces deux « rapporteurs » ont soumis leur lecture au groupe qui faisait, après discussion les préconisations nécessaires.

c) La vice-présidente du CEVU accompagnée de un ou plusieurs membres du groupe a rencontré ensuite le responsable de licence et/ou le directeur de la composante. Des demandes de modification et des propositions ont été faites à cette occasion. C'est aussi dans le cadre de ces réunions que le premier calcul du H/E a été communiqué aux UFR.

Après cet exposé sur le travail réalisé sur les maquettes, M. Cavallo aborde le problème de l'évaluation prévisionnelle du coût des formations.

Tout d'abord, pourquoi évaluer ? Il s'agit de redonner au CA la plénitude de sa compétence budgétaire et d'éviter que ce même CA ne soit obligé chaque année de faire une décision budgétaire modificative pour combler les déficits non prévus au moment de l'établissement du budget.

Evaluer permettra aussi de dépenser mieux, en déterminant des priorités dans le domaine des formations et en retrouvant une possibilité d'action qui évite de subir sans pouvoir agir les impasses budgétaires.

Ensuite, **comment s'y prendre pour réaliser cette évaluation du coût prévisionnel des formations ?**

Il faut déterminer le H/E, c'est-à-dire le nombre d'heures nécessaires pour mettre en place une formation à l'échelle d'un étudiant. Pour calculer ce H/E, il faut connaître :

- les capacités d'accueil : combien d'étudiants sont accueillis dans la formation ?
- la liste des enseignements (de divers types : fondamentaux, méthodologiques, libres...) ;
- le volume hebdomadaire étudiant, c'est-à-dire ce que l'étudiant reçoit comme temps de formation et sous les deux formes : le cours magistral et le TD (c'est-à-dire la séance de travaux dirigés).

Le H/E est au final le rapport entre le potentiel d'enseignement de la composante (potentiel statutaire + heures complémentaires) et ses effectifs étudiants.

Toutes ces données permettent de déterminer un H/E moyen à l'échelle de l'université, chaque formation se situant avec son propre H/E par rapport à cette moyenne. Un H/E bas peut signifier, par exemple, que le nombre de groupes créés est insuffisant et que celui des étudiants dans chacun de ces groupes est trop important.

Les calculs sont provisoires, dans la mesure où ils ont été faits sur les anciennes maquettes, avant l'examen par le groupe de travail du CEVU et l'incorporation d'éléments tels que le Plan licence..Il y a aussi des éléments à compléter, telles les UE libres et les langues, enseignements qui ne sont pas comptabilisés à l'intérieur de la formation et difficiles de ce fait à évaluer.

Il faudra ensuite procéder aussi à l'évaluation prévisionnelle du coût des masters.

Tel qu'il est, le travail est perfectible. Il n'en demeure pas moins qu'il constitue une première approche scientifique du coût des formations, avec un outil harmonisé pour l'ensemble des formations et permettant à chacune d'entre elles de faire des prévisions, récupérer une marge d'action, repérer des dérives, etc.

Les remarques des conseillers portent sur les thèmes suivants :

- le calcul du H/E est un élément, mais d'autres sont à prendre en compte, comme, par exemple, la spécificité des formations et leur caractère pluri-disciplinaire ;
- la répartition des étudiants dans les nouveaux parcours n'est pas encore connue. De ce fait, le nombre de groupes à créer est lui aussi incertain.
- Il existe des phénomènes de sur-encadrement en master, dont certains comptent 3 étudiants. De même, il faudra réfléchir à la question du seuil d'ouverture de certains parcours également limités en effectifs.
- Connaît-on les taux d'encadrement dans les autres universités ? Il est répondu à cette question que chaque Université garde par devers elle ce genre de chiffres...

► A ces remarques succède la présentation par Mme Salazar des licences suivantes, avec, notamment, la question des effectifs et les fourchettes de volumes horaires (voir power point joint.¹).

- Lettres
- Cinéma-audiovisuel
- Médiation culturelle
- Etudes théâtrales
- Information - communication
- LLCE italien.
- LLCE Anglais
- LLCE Espagnol
- Sciences du Langage
- Etudes Européennes

Les licences sont votées à l'unanimité moins 3 voix contre, étant entendu que des corrections sont encore susceptibles d'y être apportées.

Un certain nombre de questions se posent, qui ont donné lieu à vote à différents moments de la séance :

► le statut de la **deuxième langue vivante étrangère (LVE2) dans les maquettes de LLCE**. Est adoptée la proposition suivante : l'enseignement de la deuxième LVE figure parmi les UE de professionnalisation au choix. Les étudiants devront se voir offrir 2 UE de professionnalisation à chaque semestre, dont l'une peut être la LVE2. Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions.

¹ Les tableaux inclus dans le power point sont susceptibles de modification, selon les indications des UFR

► le parcours « **Etudiants étrangers** » de la licence de Lettres : ce parcours est une entité spécifique, dont l'organisation est tout à fait différente de celle des autres parcours de la licence de lettres. Elle s'adresse à un public d'étudiants étrangers qui ont besoin d'une remise à niveau linguistique et culturelle, mais dont la plupart des étudiants n'atteint pas le niveau nécessaire pour rejoindre la troisième année de la licence de Lettres comme le voudrait la dynamique du cursus. Les effectifs sont modestes, pour des volumes horaires importants (20 heures par semaine).

Au vu de tous ces éléments, la proposition est de faire de ce parcours qui n'en est pas vraiment un diplôme d'université. Après discussion lancée par les représentants étudiants sur les droits que devront acquitter les étudiants en cas de transformation en DU, la transformation du parcours « Etudiants étrangers » en diplôme d'université est approuvée par 18 voix pour et 4 abstentions.

► **Les années zéro en licence LLCE arabe et portugais :**

Ces années zéro sont des années de mise à niveau créées au moment du LMD 1. Elles ne remplissent cependant pas leur fonction. Les taux de réussite en L1 (auxquels mènent ces années zéro) demeurent faibles, notamment, pour l'arabe, en raison d'un niveau de départ très insuffisant. De plus, le public a des motivations variables, qui n'ont parfois pas grand'chose à voir avec la réussite d'un cursus universitaire (en arabe, proportion conséquente d'un public âgé).

Sous réserve de maintenir pour ces publics la possibilité d'obtenir une bourse, ce qui semble pouvoir être le cas, il est proposé de transformer ces années zéro en diplômes d'université.

La proposition est approuvée par 19 voix pour et 3 abstentions.

► **Création d'un « double cursus exigeant Lettres - Sciences du langage – anglais - allemand / Sciences » avec Paris 6.**

Ce double parcours d'excellence s'appuie sur les licences déjà existantes. La première année se décompose en 4 blocs de 3 heures pour chacune des quatre disciplines de Paris 3 citées ci-dessus, auxquelles s'ajoutent les enseignements de Paris 6. Si la première année a vocation généraliste, la seconde est plus disciplinaire. La troisième année se passe à l'étranger. Les étudiants obtiennent deux licences, une en Sciences et une dans l'une des quatre disciplines de Paris 3 citées ci-dessus. Des entrées spécifiques sont prévues pour Admission Post-bac.

La création de ces doubles cursus exigeants est approuvée par 12 voix pour et 11 abstentions.

► **Création d'un parcours « Littérature générale et comparée » dès le premier semestre de la première année.**

L'UFR de Littérature Générale et Comparée demande l'ouverture de son parcours dans la licence de Lettres, dès le SL1, comme les autres parcours de la licence de Lettres et des questions de visibilité. Dans le débat il apparaît qu'un tel parcours semble trop prématuré pour des étudiants qui ne connaissent pas le domaine. En raison du faible nombre d'effectifs potentiels, la demande ne paraît pas justifiée, dans la mesure où le parcours commence en SL 3.

L'anticipation du parcours en SL1 est refusée par 18 voix contre et 4 abstentions.

IV. BUREAU DE L'AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE : SCHEMA DIRECTEUR

M. Farges, chargé de mission à l'insertion professionnelle, expose les missions du futur Bureau de l'aide à l'insertion professionnelle (voir document joint).

Les remarques sont de deux ordres :

- , il faudrait faire entrer dans les missions du BAIP le repérage de métiers émergents pouvant jouer sur l'évolution de l'offre de formation ;
- - il faudrait aussi distinguer entre les stages prévus par les maquettes dans les cursus, qui doivent être des stages à part entière, participant pleinement à la formation de l'étudiant, et les stages actuellement proposés qui ne jouent pas nécessairement le même rôle.

Le projet doit être encore retravaillé et sera discuté au CEVU du 30 janvier.

V. CADRAGE DE L'ENSEIGNEMENT INFORMATIQUE

Le dispositif envisagé s'organise comme suit :

- une mise à niveau avant la rentrée,

- une UE obligatoire d'informatique niveau 1 permettant de valider un premier bloc d'éléments du C2I. Cette UE d'1,30 heure, hebdomadaire et semestrielle, devra être planifiée sur l'un ou l'autre des deux premiers semestres de la première année et comporter des contenus identiques pour tous les étudiants.
- une UE d'informatique de niveau 2, à choix et donc facultative, permettant d'achever la préparation au C2I.

Des questions sont posées quant au dispositif de pré-rentrée qui ne doit pas être trop lourd.

Le dispositif est voté par 15 voix pour et 3 contre.

VI. CONVENTION Master LEA– Négociation commerciale internationale/ESC Troyes / Université du Brésil.

Les enseignements se partagent entre 6 mois de cours (2 mois dans chaque Université) et 6 mois de stage. Les étudiants obtiendront 2 diplômes à la fin, celui du master LEA et le MBA international Université du Brésil- ESC Troyes. L'enseignement se fait en anglais, sauf pour la langue B.

25 à 28 étudiants sont prévus pour 2011, et le coût de fonctionnement équivaut à 240 heures.

Ce coût est compensé par la suppression de certaines combinaisons de langues dans la licence LEA.

La convention est approuvée à l'unanimité.

La secrétaire de séance

F. Noblins-Blanc

La vice-présidente

A. Salazar Orvig